

**Réflexions concernant l'impact
éventuel d'une route sur un forage
Commune de Ghiuncheto
(Corse du Sud)**

Par

Alain Gauthier

Novembre 2018

La commune de Giuncheto en Corse du sud désire, pour sécuriser la traversée du bourg, réaliser une route nouvelle. Celle-ci se raccordera à la voirie actuelle à proximité du forage **A Piana**.

Ce forage est implanté dans un environnement qui ne permet pas de le protéger de façon efficace et nous avons considéré dans un rapport antérieur qu'il n'était pas possible de le régulariser au vu des risques de pollution possible d'une eau qui se trouve à relative faible profondeur.

Il n'empêche qu'en attendant une solution de substitution, ce forage constitue aujourd'hui la ressource principale de la commune en été lorsque les sources sont à l'étiage.

Il a même été la seule ressource du village au cours de l'été 2018, lors du dysfonctionnement de l'autre forage.

Le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, concernant la déviation, ne prenant pas en compte l'impact éventuel des travaux sur le forage, l'ARS nous a demandé de nous rendre sur place pour étudier cet éventuel impact.

Nous nous sommes rendus sur les lieux le 25 septembre et avons visité le tracé de la future voie en compagnie de Mr. Le Maire.

Le présent rapport contient :

- Un rappel rapide du projet
- Nos observations effectuées le 25 septembre ;
- Nos propositions de protection de la tête de forage pendant et après les travaux.

Le projet : justification et localisation

La traversée du village est actuellement marquée par un rétrécissement important de la route (CD 165) et un virage à angle droit sans visibilité.

Pour améliorer cette situation dangereuse, la commune a décidé de créer sur un terrain privé (parcelle 111 B) une nouvelle voirie (Cf. plan et photos).



Nous ne nous intéresserons dans ce rapport qu'à l'influence éventuelle de ces travaux sur le forage.

Comme on peut le constater sur les documents ci-dessous, la tête du forage « A Piana » se trouve en contrebas du stade, en bordure de la route actuelle qui dessert le haut de l'agglomération, au pied d'un petit mur. Deux cerceaux métalliques « protègent » cette tête de forage qui nous paraît en l'état très vulnérable.

La faible profondeur du niveau piézométrique statique, la présence en amont à moins d'une centaine de mètres du cimetière communal, le risque que la venue d'eau exploitée par le forage soit impactée par des eaux d'infiltration issue de ce dernier, la possibilité de stationner des véhicules à faible distance du forage, sont autant de facteurs qui ne nous ont pas permis de régulariser la

ressource et nous ont conduit à suggérer la recherche d'une ressource de substitution (recherche en cours par ailleurs).

Toutefois, en l'absence pour l'instant de connaissance du futur débit du forage de substitution et afin de conserver, comme forage de secours, le forage A Piana, nous proposerons ci-après quelques mesures simples pour protéger la tête de forage tant que celui-ci sera, par la force des choses, utilisé.



Le projet : nature des travaux

La voie de contournement sera placée sur la parcelle 111 B. Elle sera accompagnée par la création d'un réseau pluvial et nécessitera des travaux de terrassement ainsi que la réalisation d'un rond-point au niveau du raccordement amont avec la voirie existante.

Les trois planches ci-dessous sont tirés du rapport de présentation du projet.
Le point qui nous intéresse plus particulièrement concerne le secteur du rond-point

Création d'une voie de délestage sur la parcelle 111 B

En réponse aux difficultés d'accès dans la partie haute du village, la création d'une voie de contournement est envisagée sur une dent creuse – la parcelle 111 B- située entre deux branches de la RD165.

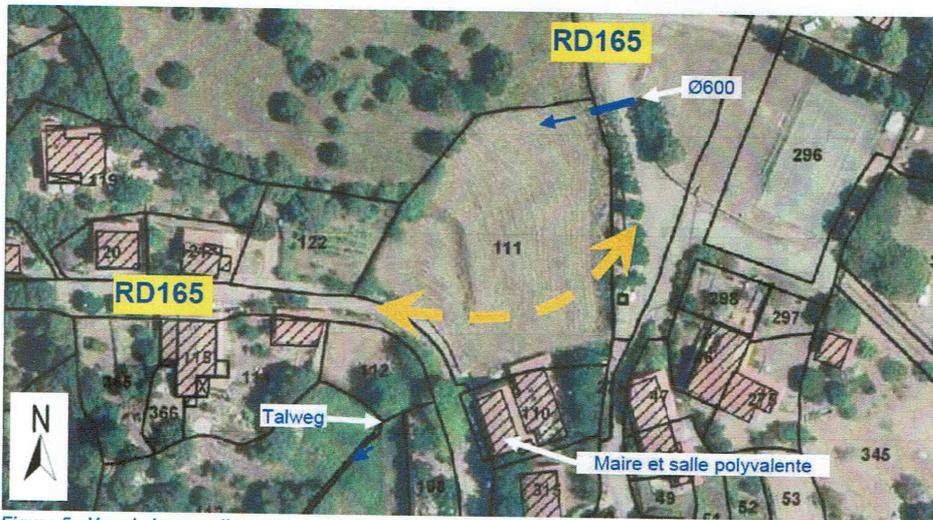


Figure 5 : Vue de la parcelle n°111 de 2705m² au nord de la mairie et de la salle polyvalente (implantés sur la parcelle n°110).

La création d'un trottoir soigné (2m de large + plantation) le long de la voie améliorera la connexion entre le haut et le bas du village. L'éclairage public et les réseaux en attente (EDF/ FR TEL) seront intégrés dans le corps de chaussée.

La création d'un réseau pluvial s'avère également nécessaire de l'aqueduc Ø600 présent au nord de la parcelle 111 B jusqu'à l'exutoire naturel (départ de talweg) présent au niveau de la parcelle 112 B.

Le plan de circulation modifié passerait la circulation du tronçon étroit du centre bourg en voie à sens unique (sens montant).

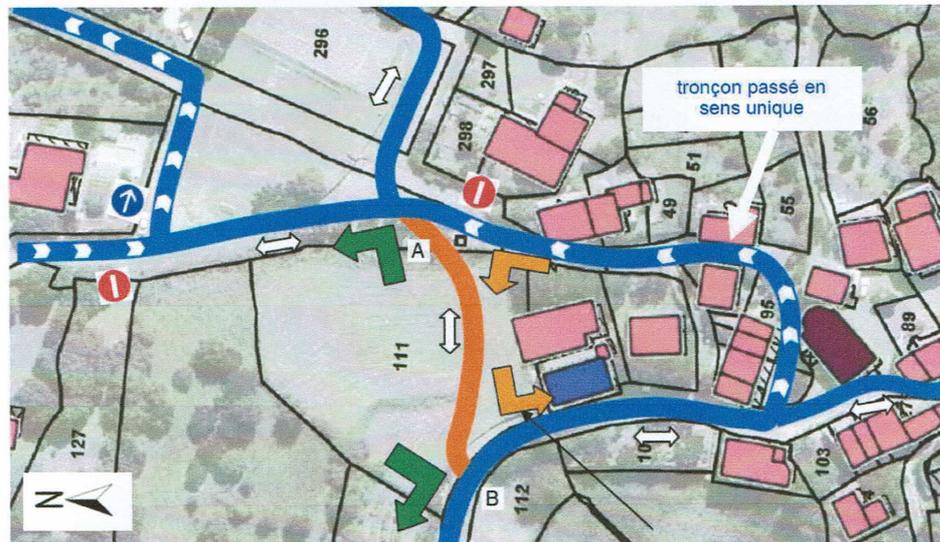


Figure 6 : Le passage en sens unique du tronçon étroit de la traverse constitue une réponse logique aux caractéristiques limitées de la voie.

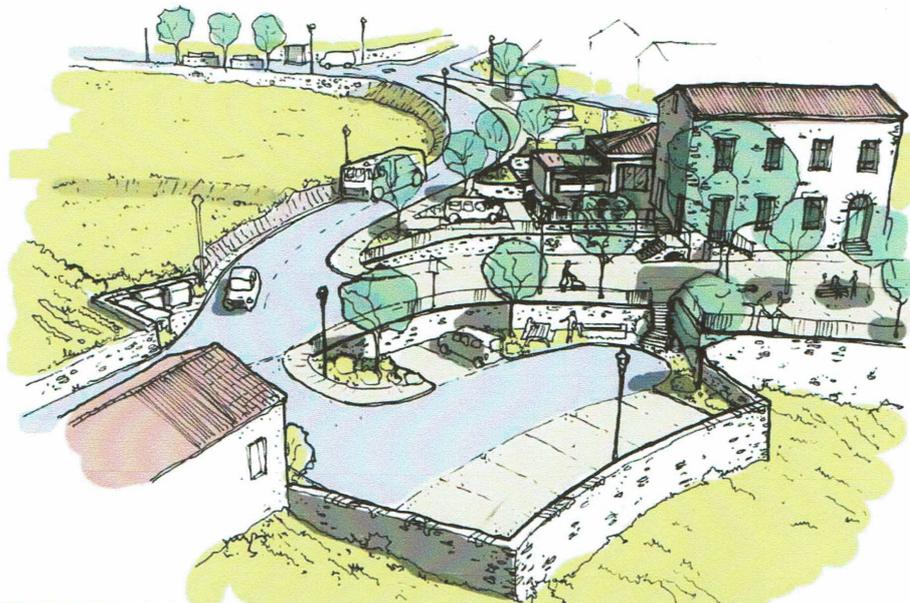


Figure 8 : Croquis des aménagements projetés vue de l'ouest (haut) et vue de l'est (bas). Au premier plan sur la vue de l'ouest, le parking projeté sur la parcelle 112 B. En arrière-plan, la voie de délestage en liaison avec les tronçons de la traverse RD 165.



Observations effectuées le 25 septembre

Lors de notre visite nous avons constaté que le rond-point, s'il était réalisé tel qu'il figure sur le plan tangenterait le secteur du forage, mais nous avons également noté qu'il était possible de le déplacer légèrement afin de laisser 1 m à 1,5 entre la partie goudronnée et la base du mur contre laquelle se trouve le forage.

Les autres travaux, tels qu'ils nous ont été présentés ne paraissent pas devoir impacter le forage. La réalisation des tranchées se faisant sur le coté de la route bordant la parcelle 111 B.

Propositions de protection pendant et après les travaux

Conséquence de la remarque ci-dessus, nous souhaitons que l'on ménage la plus grande distance possible entre le forage et la partie goudronnée du rond-point.

L'aménagement de ce dernier devra éviter que des eaux de ruissellement issues de l'amont viennent se répandre autour de la tête de forage après s'être écoulées sur la voie goudronnée.

Il faut éviter, en particulier qu'une dépression existe entre le goudron du rond-point et la tête de forage.

On relèvera donc, si nécessaire, la tête de forage de telle sorte qu'il n'y ait aucune stagnation d'eau à son niveau.

La mise en place de la buse de 600 mm, et/ou de son prolongement, devra se faire sur le coté droit de la future voirie lorsqu'on l'utilise dans le sens de la descente, c'est-à-dire du côté de la parcelle 111 B.

Pendant les travaux d'aménagement du rond-point on évitera d'utiliser l'eau du forage et si on est toujours obligé de l'utiliser après les travaux, en absence ou en insuffisance de ressource de substitution, on réalisera une analyse physico-chimique avec recherche des hydrocarbures après la fin des travaux et avant de l'utiliser à nouveau.

Pendant les travaux on évitera tout stationnement des camions ou autres appareils motorisés au voisinage du forage.

On aménagera le rond-point de telle sorte que le stationnement ne soit pas possible sur une distance de quelques mètres du forage.

Conclusions

Sur le plan hydrogéologiques les travaux de réalisation du contournement n'augmenteront pas les risques de pollution du forage si on prend les quelques précautions ci-dessus énumérées.

Nous ne voyons en conséquence aucune raison, sur le plan hydrogéologique de nous opposer aux travaux. Nous pensons même que, s'ils se déroulent comme nous le suggérons, ils amélioreront, *in fine*, la protection de la tête du forage.

A Ajaccio le 13 novembre 2018

Alain Gauthier

Hydrogéologue agréée pour la région Corse.